



Ce dessin montre l'implantation des futurs bâtiments. Au nord, la colonie de Plainpalais. BUREAU D'ARCHITECTE SERGE FEHLMANN

Bientôt un manège aux Plattets

BASSINS Un nouveau projet de manège sur une grande parcelle des Plattets est à l'enquête. Le lieu sera ouvert à tous.

DOMINIQUE SUTER
dominique.suter@lacote.ch

En 2011 déjà, un premier projet de manège était soumis à l'enquête à Bassins. Il n'avait pas vu le jour car, d'une part, de multiples oppositions en lien notamment avec les circulations autour du manège et la construction d'un court de tennis avaient ralenti le dossier. D'autre part, le propriétaire avait été contraint de quitter le village pour des raisons privées.

Aujourd'hui, un nouveau projet est soumis à l'enquête publique et peut être consulté au greffe jusqu'au 16 janvier. Il

sera réalisé sur les hauts du village, aux Plattets, sur la parcelle de plus de 21 000 m² située en-dessous de la Colonie.

C'est le bureau d'architectes Serge Fehlmann, à Morges, qui a été mandaté pour réaliser ce projet. Ce manège abritera quatre bâtiments, soit trois écuries et un manège. Au-dessus des écuries, des logements seront réalisés, soit trois 2 pièces, un 3 pièces et un 5 pièces. Les

deux plus grands appartements sont réservés aux futurs propriétaires, les autres sont destinés à abriter les employés du manège. «Il s'agit d'un très joli manège. Nous avons choisi de privilégier le bois, tant au niveau des structures que de l'extérieur, relève l'architecte, Serge Fehlmann. Ce sera un lieu ouvert au public, avec une école d'équitation, des box à louer, de l'élevage, des promenades à cheval proposées à tout le monde. Raison pour

laquelle 25 places de parc en extérieur sont également prévues. Les propriétaires y habiteront à l'année». Les écuries sont prévues pour abriter 36 chevaux. «De très belles balades sont déjà balisées au départ de la route des Montagnes,» précise encore l'architecte.

Circulation sous contrôle

Le problème de circulation, qui avait suscité pas mal d'oppositions il y a cinq ans, est réglé. L'accès se fera par le chemin des Mouilles. Les bâtiments seront raccordés à la centrale de chauffe au bois de la commune.

Le montant total des travaux s'élève à 2,8 millions de francs. La pose de la première pierre pourrait être effectuée l'année prochaine déjà, si aucune opposition ne vient ralentir l'avancée du dossier. ●

«Il s'agit d'un très joli manège. Nous avons choisi de privilégier le bois, tant au niveau des structures que de l'extérieur.»

SERGE FEHLMANN ARCHITECTE

Débats nourris et incompréhensions pour fixer le plafond d'endettement

LE VAUD La détermination du plafond d'endettement a donné lieu à des discussions nourries et à des scènes rocambolesques.

Durant les six premiers mois d'une nouvelle législature, la présentation et le vote du plafond d'endettement des communes pour les cinq ans à venir sont irrémédiablement à l'ordre du jour. Lors de la dernière séance de l'année civile, les conseillers communaux vaulis étaient amenés à se prononcer sur celui qui sera fixé pendant les cinq prochaines années.

Alors que la Municipalité proposait de le fixer à 13 millions de francs, la commission des finances (Cofin), dans son rapport, en suggérait un de moins. Selon cette dernière, les gros investissements du village sont passés et il n'est pas prudent de s'endetter davantage en période de vaches maigres. «Assumer en empruntant de l'argent, ce n'est pas assumer, clamait Michel Pecoud, membre de l'organe de surveillance. Si on voulait vraiment assumer, on augmenterait le taux d'imposition.» Ce à quoi la syndique, Chantal Landeiro, rétorquait que le Conseil aurait refusé une telle proposition, car cela impacterait sur le porte-monnaie de tout un chacun.

Autre argument présenté par la syndique: la

faiblesse des taux d'intérêt, qui permet d'emprunter à moindres coûts. «Dans quinze ans, si les taux augmentent, on va les payer!», rétorquait Daniel Renaud, un autre membre de la Cofin.

Alors que Chantal Landeiro, appuyée par plusieurs conseillers, semblait avoir convaincu l'assemblée, Michel Pecoud demandait d'expliquer si le montant proposé était brut ou net. Ce à quoi ni la syndique ni Fabienne Gerber, la boursière communale, ne pouvaient répondre. «Si, lors de la précédente législature, le plafond était fixé en brut, ça sera pareil cette année», tentait Chantal Landeiro. Une réponse qui ne satisfaisait pas le délibérant.

Le Conseil votait alors une suspension de séance, le temps que la boursière communale aille chercher ses classeurs. A son retour, Fabienne Gerber certifiait que les montants étaient bruts. Michel Pecoud demandait alors que le préavis et le rapport de commission soient amendés pour en faire mention.

Au moment du vote, la proposition de la Cofin de fixer le plafond d'endettement à 12 millions de francs était refusé par 19 opposants (contre 14 oui et 1 abstention). Appelé ensuite à se prononcer sur le montant proposé par la Municipalité, soit 13 millions, le Conseil acceptait par 20 voix contre 9 et 5 abstentions. ● **FD**

La péréquation cantonale en effraie plus d'un

NYON L'augmentation des contributions péréquatives suscite des inquiétudes.

Sans surprise, le Conseil communal a validé le budget 2017 de la commune qui affiche un excédent de charges de 7,9 millions de francs et a accepté le plafond d'endettement consolidé de la ville à 390 millions de francs.

Cela étant, lors des discussions, l'importance des charges cantonales – dont le poids est de plus en plus important, selon la Municipalité – a été évoquée. «Cela représente huit points d'impôts», a calculé Daniel Rossellat. Selon le syndic, la toute nouvelle répartition des charges cantonales est d'un tiers pour le canton et de deux tiers pour les communes. Et il fait un rapprochement avec la situation de Mies qui dispose, comme Nyon, d'un faible taux d'imposition, mais qui, parallèlement, a vu sa contribution cantonale prendre

l'ascenseur. Avec un taux d'imposition de 61%, Nyon est la ville qui a celui le plus bas du canton. Mais selon le syndic, il n'est pas possible, pour autant, de multiplier les points d'impôts en fonction du montant de la péréquation. «Il faut que la charge péréquative reste équitablement supportable et il faut imaginer un plafonnement», conclut Daniel Rossellat. ● **MCF**

«La facture cantonale représente 8 points d'impôts.»



DANIEL ROSSELLAT
SYNDIC DE NYON

ROLLE

Le port en ligne

La municipale Monique Choulat Pugnale a informé, lors du Conseil communal du 13 décembre, qu'une webcam avait été installée au port. «Elle permet de suivre sur le site internet de la commune l'évolution des travaux en direct», ajoute-t-elle. L'exécutif a par ailleurs communiqué que «le dragage des 20 premiers centimètres du Port ouest s'était déroulé à satisfaction, sans les odeurs que redoutait le voisinage. Le retrait du lac des corps-morts et autres objets inertes n'a révélé aucune surprise (vivante ou non) et le cinquième des palplanches est déjà posé. Le calendrier des opérations est donc tenu». ●

Des nouvelles de l'ancien syndic

Jean-Noël Goël, syndic démissionnaire pour des raisons de santé, a adressé un courrier aux conseillers communaux. Le Rollois a tenu à remercier les membres du Conseil communal pour leur récente initiative: ils ont attribué leurs jetons de présence à des bons d'achat destinés au syndic. «J'ai d'excellents souvenirs des moments passés avec vous tous», leur a écrit Jean-Noël Goël. ● **JOL**

EN IMAGE



SAINT-CERGUE

Noël des aînés. Vendredi à midi, le centre communal du Vallon accueillait quelque 150 aînés invités pour leur traditionnel repas de fin d'année par la commune. Le doyen du village, Marcel Bichsel, n'était malheureusement pas présent. Cette année, ce sont le restaurant de la Maison de Ville et la boulangerie-pâtisserie Au Petit Gourmand qui ont régalié ces hôtes. La Municipalité avait prévu des animations avec le chanteur et musicien Styles, alors que les enfants des classes de 2 à 6 P sont venus pour une petite chantée après le repas. Ceux qui le souhaitaient ont pu ensuite danser. ● **DS**

DOMINIQUE SUTER